



# Négociation Annuelle Obligatoire

CM MABN du 23 janvier 2019

Notre dernière proposition	Dernière proposition de la Direction
<p>- Augmentation de la valeur du point : <b>1,50 %</b> assortie d'un plancher de 500 € à effet du 01/01/2019</p> <p>- Versement d'une prime MABN de 1 000 € dite « Macron »</p> <p>- Versement d'un intéressement exceptionnel de <b>500 €</b></p> <p>- Indemnités kilométriques : application du plafond du barème fiscal &lt; 5000 kms 3cv, 4cv, 5cv : application 6cv : 0.562 € 7cv et + : 0.583 € Selon la dernière proposition de la direction</p>	<p>- Augmentation de la valeur du point de <b>1,2%</b> assortie d'un plancher de 500€ à effet du 01/01/2019</p> <p>- Versement d'une prime MABN de 1 000 €</p> <p>- <b>Aucune proposition</b></p> <p>- Indemnités kilométriques : application du plafond du barème fiscal &lt; 5000 kms 3cv, 4cv, 5cv : application 6cv : 0.562 € 7cv et + : 0.583 €</p>

Après plusieurs suspensions de séances, l'intersyndicale a maintenu sa dernière demande.

**La direction a confirmé sa dernière proposition mettant fin aux négociations et a précisé qu'en l'absence d'accord la décision unilatérale de l'entreprise serait de :**

- **1,1% augmentation du point avec un talon de 400 €**
- **Prime MABN de 1 000 € (loi du 24/12/2018)**
- **Indemnités kilométriques selon dernière proposition**